

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Mars 2010

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/06

OBJET : Politique départementale en matière d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : programmation 2010.

- Cantons : Brie Comte Robert, Château-Landon, Chelles, Combs-la-Ville, Coulommiers, Crécy la Chapelle, Dammartin-en-Goële, Donnemarie-Dontilly, Fontainebleau, La Ferté sous Jouarre, Le Châtelet en Brie, Meaux Nord, Meaux Sud, Melun Sud, Mitry-Mory, Montereau-Fault-Yonne, Moret-sur-Loing, Mormant, Provins, Roissy-en-Brie, Rozay-en-Brie, Torcy, Tournan-en-Brie.

RÉSUMÉ : Ce rapport vous propose la liste des équipements à subventionner dans le cadre de notre politique départementale de soutien en direction des communes, de leurs groupements et des associations pour la construction, l'extension et/ou la réhabilitation d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs.

Au Budget Primitif 2010, une autorisation de programme d'un montant global de 3 661 985 € a été votée qui permet de soutenir 38 équipements.

Par ailleurs, il vous sera proposé d'intégrer lors d'une prochaine séance, les dispositions du rapport cadre concernant la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides à l'investissement du Conseil général, votée le 20 novembre 2009 (délibération n° 1/01) aux critères, taux et plafonds de subventions correspondant à la politique départementale en faveur des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents, adoptés lors de la séance du 28 janvier 2008.

Lors de sa séance du 29 janvier 2010, notre Assemblée a approuvé la création des opérations « équipements sportifs/Gymnases et stades d'athlétisme » et « autres équipements sportifs et socio-éducatifs », pour un montant total d'autorisations de programme de 3 661 985 €.

La programmation 2010 qui est soumise à votre approbation a été établie par référence au cadre de soutien adopté lors de la séance du 28 janvier 2008 (délibération n°6/08) et qui vous est présenté en annexe 1 du présent rapport.

I – PROGRAMMATION 2010

Au cours de l'année 2009, 40 demandes ont été déposées pour la programmation 2010 dont 2 non recevables (dossiers en cours d'élaboration). Il reste donc 38 demandes recevables.

Je vous propose, aujourd'hui, de soutenir ces 38 équipements dont 28 équipements sportifs et 10 équipements socio-éducatifs, pour un montant total d'A.P. de 3 655 510 €, et d'individualiser les subventions relatives à ces équipements sur les autorisations de programme 2010 suivantes :

- Sur l'A.P. 2010 « Equipements sportifs/Gymnases et Stades »
d'un montant total de1 105 000 €

4 équipements sportifs d'accompagnement de collèges

- AVON – réhabilitation du gymnase de la Vallée d'accompagnement du
collège « La Vallée ».....185 000 €

- CHELLES – construction du gymnase d'accompagnement du collège
« Pierre Weczerka ».....600 000 €

- COMBS LA VILLE – réhabilitation du gymnase « Le Paloisel »
d'accompagnement du collège « Les Aulnes ».....135 000 €

- MEAUX – réhabilitation du gymnase d'accompagnement du collège
« Parc Frot ».....185 000 €

Total attribué sur l'opération

« équipements sportifs gymnases et stades d'athlétisme ».....1 105 000 €

- Sur l'A.P. 2010 « Equipements sportifs/Autres équipements sportifs et socio-
éducatifs » d'un montant total de2 550 510 €

En partie, répartis entre

Autres équipements sportifs

24 équipements dont 3 équipements sportifs de plein air d'accompagnement de collèges

- CHAMPAGNE SUR SEINE – réhabilitation du plateau d'E.P.S.
d'accompagnement du collège « Fernand Gregh ».....46 500 €

- ESBL Y – réfection du terrain de football stabilisé d'accompagnement
du collège « Louis Braille ».....46 500 €

- TORCY – transformation d’un terrain de grands jeux en gazon synthétique
d’accompagnement des 3 collèges.....185 000 €

Sous total des équipements d’accompagnement de collèges.....278 000 €

21 autres équipements sportifs

Cette liste comporte 8 équipements sportifs couverts et 13 de plein air :

- BOIS LE ROI – Réhabilitation de deux courts de tennis de plein air en gazon
synthétique par l’Union Sport Bois le Roi Tennis.....26 688 €

- BOISSY LE CHATEL – réalisation d’un ensemble sportif football et tennis....111 000 €

- BRIE COMTE ROBERT – couverture de deux courts de tennis et réfection
du sol.....111 000 €

- LE CHATELET EN BRIE – couverture de deux courts de tennis au centre
Ligue de Tennis par la Ligue de Tennis de Seine et Marne.....185 000 €

- COMPANS – construction de deux courts de tennis couverts.....111 000 €

- COUTEVROULT – aménagement d’un terrain multisports.....22 723 €

- ECHOUBOULAINS – réalisation d’un terrain multisports.....22 175 €

- FONTENAILLES – réalisation d’un terrain multisports.....27 900 €

- FORFRY – réalisation d’un terrain multisports.....24 769 €

- FUBLAINES – réalisation d’un terrain de football à 7.....27 900 €

- GERMIGNY L’EVEQUE – construction d’un court de tennis couvert et
d’un club house attenant.....96 000 €

- GUERARD – réalisation d’un terrain multisports.....21 449 €

- LIMOGES FOURCHES – réhabilitation d’une salle polyvalente sportive.....111 000 €

- LONGUEVILLE – réalisation d’un ensemble terrain multisports
et skate parc.....27 900 €

- MONTRY – réhabilitation du complexe sportif Ponthieu/Robert.....111 000 €

- MOUSSY LE NEUF – construction de deux courts de tennis couverts.....111 000 €

- OTHIS – réalisation d’un skate parc.....12 542 €

- PROVINS – réalisation d’un terrain d’honneur de rugby au stade
Démosthène Bobe.....111 000 €

- SAINT MARD – agrandissement des vestiaires de l'école de danse.....	27 900 €
- SERRIS – réfection d'un terrain de football en gazon synthétique.....	27 900 €
- USSY SUR MARNE – réalisation d'un terrain de football par l'Union Sportive Changis St Jean Ussy Sammeron Signy-Signets.....	46 500 €
Sous total autres équipements.....	1 374 346 €

Total attribué sur l'opération « Autres équipements sportifs ».....1 652 346 €

Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs

Cette liste comporte 10 équipements dont 5 à destination des jeunes (*):

- (*) BEAUMONT DU GATINAIS – aménagement d'une maison des associations et d'une salle des jeunes.....	111 000 €
- (*) COUBERT – construction d'un centre intercommunal de loisirs sans hébergement par la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres.....	148 000 €
- CHAMPEAUX – réhabilitation de locaux socio-éducatifs.....	18 000 €
- LES ECRENNES – construction d'une salle socio-éducative.....	111 000 €
- (*) FERRIERES EN BRIE – réhabilitation de locaux associatifs.....	35 262 €
- (*) PRESLES EN BRIE – réalisation d'un espace socio-éducatif.....	111 000 €
- MELUN – aménagement de locaux associatifs par le District Sud de Football.....	84 330 €
- ROISSY EN BRIE – construction d'un centre socio-culturel associatif par l'Association Culturelle Musulmane de Roissy en Brie.....	185 000 €
- (*) TIGEAUX – construction de locaux socio-éducatifs.....	64 800 €
- VIMPELLES – réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux associatifs....	29 772 €

**Total attribué sur l'opération
« équipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs ».....898 164 €**

II – Prorogations de validité de notification de subventions départementales

Deux collectivités sollicitent une prorogation du délai de leur notification de subvention. Il s'agit des communes de Gouaix et de Ferrières-en-Brie. Ces maîtres d'ouvrage n'ont pu réaliser,

pour diverses raisons, les travaux dans les délais impartis. Pour rappel, la durée de validité des subventions, avant 2008, était de 2 ans (à compter de 2008 elle est de 3 ans).

Gouaix : la commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de 92 000 € pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement. Cette subvention a été notifiée le 30 mars 2007 sous le n° 07 DSJ 050 et prorogée le 25 septembre 2009 sous le n° 09 DSJ 063.

Madame le Maire nous informe que le dossier de consultation des entreprises présenté par le maître d'œuvre a pris du retard ce qui a entraîné la publication de l'appel d'offres plus tardivement que prévu et donc un décalage dans le démarrage des travaux.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de proroger de nouveau de 18 mois la validité de ladite subvention pour permettre la réalisation de cet équipement à destination des jeunes.

Ferrières-en-Brie : la commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de 73 600 € pour la réhabilitation et l'extension du dojo. Cette subvention a été notifiée le 30 mars 2007 sous le n° 07 DSJ 002 et prorogée le 30 avril 2009 sous le n° 09 DSJ 001.

Madame le Maire nous informe que pour des raisons indépendantes de la collectivité, les travaux ne seront pas achevés dans les délais impartis.

Je vous propose de proroger de nouveau de 6 mois la validité de ladite subvention pour permettre l'achèvement des travaux.

En conclusion, je vous propose d'approuver l'inscription de ces équipements et d'individualiser les subventions relatives à ces équipements sur les autorisations de programme 2010 « Equipements sportifs/Gymnases et Stades d'athlétisme » et « Equipements sportifs/Autres équipements sportifs et socio-éducatifs » et d'approuver les prorogations de validité de subventions.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe n° 1

Cadre de soutien adopté lors de la séance du 28 janvier 2008 (délibération n° 6/08)

a) Les priorités départementales

- les équipements sportifs d'accompagnement de collèges
- les piscines et équipements aquatiques
- la mise en conformité hygiène et sécurité des installations sportives
- les équipements intercommunaux
- la mise à disposition gracieuse des équipements sportifs pour les collégiens

b) Les axes d'analyse des demandes

- l'ancienneté de la demande
- l'importance de l'environnement scolaire de l'équipement
- l'importance de l'environnement associatif de l'équipement
- le déficit en équipement de même nature
- l'utilisation par les collèges
- le support intercommunal de l'équipement (construction, gestion, animation)
- les multi-financements (Région Ile-de-France, Centre National de Développement du Sport, Fonds d'Aide à l'Investissement,.....)

c) Les nouveaux taux et plafonds de subvention détaillés ci-après

	Plafonds en € H.T.	Taux	Subventions maxi. €
<u>Equipements sportifs structurants d'intérêt National, Régional, Départemental</u> ci-dessous :	La subvention du Département sera définie au cas par cas		
<u>Complexe aquatique</u> surface SHON > 9 000 m ² (bassin olympique couvert, fosse à plongeon, bassin d'apprentissage et gradins > 2 000 spectateurs			
<u>Complexe sportif mixte ou de plein air</u> > 40 000 m ² utiles			
<u>Stade d'athlétisme couvert</u>			
<u>Palais des sports</u> > 3 000 m ² et > 1 000 spectateurs			
<u>Piscine et Patinoire</u>			
Construction	5 000 000	10%	500 000
Réhabilitation, couverture et création de nouveaux Bassins	2 500 000	10%	250 000
Etude diagnostic	20 000	50%	10 000
<u>Gymnase et Stade d'Athlétisme</u>			
Construction	1 200 000	50% Collège 20% associatif ou de lycée	600 000 240 000
Réhabilitation/Extension	1 200 € le m ²	30 % C	111 000

	dans la limite de 370 000	40 % GC 50 % Col	148 000 185 000
--	------------------------------	---------------------	--------------------

<u>Equipements moyens</u>			
<u>couverts</u> (équipements sportifs couverts, complexe vestiaires/tribunes)			
<u>de plein air</u> (ensemble sportif de plein air, terrain de grands jeux synthétiques)	1 200 € le m ²	30 % C	111 000
Construction, réhabilitation/extension	dans la limite de 370 000	40 % GC	148 000
		50 % Col	185 000
		50 % Assoc	185 000
<u>Petits équipements</u>			
<u>couverts</u> (terrain multisports couvert ou tribunes ou vestiaires)		30 % C	27 900
Construction, Réhabilitation/extension	93 000	40 % GC	37 200
<u>de plein air</u> (terrain multisports, espace de proximité ouvert, aires d'athlétisme,...)		50 % Col	46 500
Construction, Réhabilitation/extension		50 % Assoc	46 500
<u>Equipements socio-éducatifs</u>			
<u>Accueils de loisirs</u>	1 500 € le m ²	30 % C	111 000
Construction, réhabilitation/extension	dans la limite de 370 000	40 % GC	148 000
		50 % Assoc	185 000
<u>Locaux jeunes, locaux associatifs</u>			
<u>et salles polyvalentes sportives</u>	1 200 € le m ²	30 % C	111 000
Construction, réhabilitation/extension	dans la limite de 370 000	40 % GC	148 000
		50 % Assoc	185 000

Communes (C), Intercommunalités (GC), Accompagnement de collège (Col), Association

Dossier n° 5/06 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Mars 2010

OBJET : Politique départementale en matière d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents
sportifs : programmation 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération n° 6/08 du 28 janvier 2008, politique départementale en faveur des équipements sportifs et socio-éducatifs : modification des critères, des taux et des plafonds de subvention,

Vu la délibération n° 7/01 du Conseil général du 29 janvier 2010, approuvant le Budget Primitif,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer sur l'enveloppe 2010 « Equipements sportifs/Gymnases et Stades » sur les opérations 2010 : "Equipements Sportifs / Gymnases et Stades d'athlétisme – Construction" et "Equipements Sportifs / Gymnases et Stades d'athlétisme – Réhabilitations " les subventions suivantes, selon les conditions de l'article 7 de la délibération 6/08 du 28 janvier 2008 :

- à la commune d'AVON –pour la réhabilitation du gymnase de la Vallée
d'accompagnement du collège « La Vallée ».....185 000 €
- à la commune de CHELLES pour la construction du gymnase d'accompagnement du
collège« Pierre Weczerka ».....600 000 €
- à la commune de COMBS LA VILLE pour la réhabilitation du gymnase
« Le Paloisel » d'accompagnement du collège « Les Aulnes ».....135 000 €

- à la commune de Meaux pour la réhabilitation du gymnase d'accompagnement du collège « Parc Frot ».....185 000 €

Article 2 : d'attribuer sur l'enveloppe 2010 « Equipements sportifs/Autres équipements sportifs et socio-éducatifs » sur les opérations 2010 "Autres Equipements-Sportifs" et "Equipements Socio-éducatifs et Polyvalents" les subventions suivantes selon les conditions de l'article 7 de la délibération 6/08 du 28 janvier 2008 :

Equipements d'accompagnement de collèges

- à la commune de CHAMPAGNE SUR SEINE pour la réhabilitation du plateau d'E.P.S. d'accompagnement du collège « Fernand Gregh ».....46 500 €

- à la commune d'ESBLY pour la réfection du terrain de football stabilisé d'accompagnement du collège « Louis Braille ».....46 500 €

- à la commune de TORCY pour la transformation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique d'accompagnement des 3 collèges.....185 000 €

Autres équipements sportifs

- à l'UNION SPORT BOIS LE ROI TENNIS pour la réhabilitation de deux courts de tennis de plein air en gazon synthétique à BOIS LE ROI.....26 688 €

- à la commune de BOISSY LE CHATEL pour la réalisation d'un ensemble sportif football et tennis.....111 000 €

- à la commune de BRIE COMTE ROBERT –pour la couverture de deux courts de tennis et réfection du sol.....111 000 €

- à la LIGUE DE TENNIS DE SEINE ET MARNE pour la couverture de deux courts de tennis au centre Ligue de tennis du CHATELET EN BRIE185 000 €

- à la commune de COMPANS pour la construction de deux courts de tennis couverts.....111 000 €

- à la commune de COUTEVROULT pour l'aménagement d'un terrain multisports.....22 723 €

- à la commune d'ECHOUBOULAINS pour la réalisation d'un terrain multisports.....22 175 €

- à la commune de FONTENAILLES pour la réalisation d'un terrain multisports.....27 900 €

- à la commune de FORFRY pour la réalisation d'un terrain multisports.....24 769 €

- à la commune de FUBLAINES pour la réalisation d'un terrain de football à 7.....27 900 €
- à la commune de GERMIGNY L'EVEQUE pour la construction d'un court de tennis couvert et d'un club house attenant.....96 000 €
- à la commune de GUERARD pour la réalisation d'un terrain multisports.....21 449 €
- à la commune de LIMOGES FOURCHES pour la réhabilitation d'une salle polyvalente sportive.....111 000 €
- à la commune de LONGUEVILLE pour la réalisation d'un terrain multisports et d'un skate parc.....27 900 €
- à la commune de MONTRY –pour la réhabilitation du complexe sportif Ponthieu/Robert.....111 000 €
- à la commune de MOUSSY LE NEUF pour la construction de deux courts de tennis couverts.....111 000 €
- à la commune d'OTHIS pour la réalisation d'un skate parc.....12 542 €
- à la commune de PROVINS pour la réalisation d'un terrain d'honneur de rugby au stade Démosthène Bobe.....111 000 €
- à la commune de SAINT MARD –pour l'agrandissement des vestiaires de l'école de danse.....27 900 €
- à la commune de SERRIS pour la réfection d'un terrain de football en gazon synthétique.....27 900 €
- à l'UNION SPORTIVE CHANGIS ST JEAN USSY SAMMERON SIGNY-SIGNETS pour la réalisation d'un terrain de football à USSY SUR MARNE46 500 €

Equipements socio-éducatifs et polyvalents

- à la commune de BEAUMONT DU GATINAIS pour l'aménagement d'une maison des associations et d'une salle des jeunes.....111 000 €
- à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GUES DE L'YERRES pour la construction d'un centre intercommunal de loisirs sans hébergement à COUBERT.....148 000 €
- à la commune de CHAMPEAUX pour la réhabilitation de locaux socio-éducatifs.....18 000 €
- à la commune de LES ECRENNES pour la construction d'une salle socio-éducative.....111 000 €

- à la commune de FERRIERES EN BRIE pour la réhabilitation de locaux associatifs.....	35 262 €
- à la commune de PRESLES EN BRIE pour la réalisation d'un espace socio-éducatif.....	111 000 €
- au DISTRICT SUD DE FOOTBALL pour l'aménagement de locaux associatifs à MELUN.....	84 330 €
- à l'Association CULTURELLE MUSULMANE DE ROISSY EN BRIE pour la construction d'un centre socio-culturel associatif à ROISSY EN BRIE.....	185 000 €
- à la commune de TIGEAUX pour la construction de locaux socio-éducatifs.....	64 800 €
- à la commune de VIMPELLES pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux associatifs	29 772 €

Article 3 : d'autoriser le Président à signer au nom du Département les conventions et avenants afférents au nouveau cadre du soutien départemental en faveur des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs, adopté lors de la séance du 28 janvier 2008 (délibération n° 6/08) et complété lors de la séance du 30 avril 2009 (délibération n° 5/10).

Article 4 : de proroger la validité de deux notifications des subventions suivantes :

- de 18 mois la validité de la subvention départementale n° 09 DSJ 063 du 25 septembre 2009 à la commune de Gouaix pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement. Les travaux devront être achevés au plus tard, le 30 septembre 2011.

- de 6 mois la validité de la subvention départementale n° 09 DJS 001 du 30 avril 2009 à la commune de Ferrières-en-Brie pour la réhabilitation et l'extension du dojo. Les travaux devront être achevés au plus tard, le 30 septembre 2010.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

